

Description du poste

Rôle

Le Tribunal disciplinaire pour l'athlétisme est un tribunal de première instance qui tient des audiences et statue sur toutes les infractions au Code de conduite en matière d'intégrité de World Athletics. Le Tribunal disciplinaire est indépendant de World Athletics sur le plan opérationnel et est secondé dans son travail par un secrétariat indépendant. En règle générale, le Tribunal disciplinaire examine environ 15 à 30 affaires par an et ses décisions peuvent faire l'objet d'un appel devant le Tribunal arbitral du sport.

World Athletics recrute actuellement des membres pour son Tribunal disciplinaire pour un mandat de quatre ans qui débutera en août 2023 et prendra fin en 2027.

Composition

En vertu des Règles du Tribunal disciplinaire de World Athletics, le Tribunal doit être composé d'au moins six membres. Toutefois, en raison du grand nombre d'affaires à traiter, il compte actuellement plus de 40 membres provenant de différentes juridictions à travers le monde parmi lesquels un jury, constitué de un à trois membres, est affecté à chaque affaire.

Les membres du Tribunal disciplinaire forment un panel international composé de personnes issues d'horizons multiples possédant l'expérience requise pour présider et/ou mener des procédures liées ou non au dopage (y compris des affaires non liées au dopage concernant des questions disciplinaires, d'éthique et d'éligibilité).

Critères

Les membres du Tribunal disciplinaire doivent :

- être des avocats en exercice qualifiés ou d'anciens titulaires de fonctions judiciaires ayant une expérience significative des questions juridiques liées au sport ; ou
- avoir une implication majeure dans le sport et/ou les questions d'éthique à un titre quelconque ;
- avoir, pour au moins trois (3) d'entre eux, une expertise spécifique en matière de dopage ;
- savoir mener des procédures judiciaires en anglais ou en français.

Le président du Tribunal doit être un avocat chevronné (dix ans ou plus d'expérience juridique professionnelle). Il doit avoir de l'expérience dans la gestion des litiges ou dans l'arbitrage et avoir été impliqué dans le milieu du sport, de préférence l'Athlétisme.

Nomination et mandat

Les candidatures sont examinées par le Panel de nomination de World Athletics qui formule des recommandations au Conseil de World Athletics pour la sélection des membres qui siégeront au Tribunal disciplinaire. Lors du Congrès qui se tiendra à Budapest les 17 et 18 août 2023, le Conseil de World Athletics fera, à son tour, des recommandations aux Fédérations membres de World Athletics au sujet des candidats considérés les plus qualifiés pour la fonction.

Le mandat de quatre ans des membres du Tribunal disciplinaire débutera en août 2023 et prendra fin après le Congrès de 2027. Les membres ne peuvent effectuer que deux mandats (soit un maximum de 8 ans).

Membres du Tribunal disciplinaire de World Athletics

Procédures/Administration

Le Tribunal disciplinaire est secondé par un secrétariat indépendant de World Athletics dont le rôle est de gérer toutes les procédures qui lui sont confiées par l'Unité d'intégrité de l'athlétisme. D'autre part, le secrétariat assure la liaison avec les membres du Tribunal disciplinaire, selon le cas, dans le cadre des procédures dans lesquelles ils sont désignés comme membres du jury. Cette fonction est actuellement assurée par Sport Resolutions, une société basée à Londres, au Royaume-Uni.

Les procédures se déroulent en personne, par conférence téléphonique ou par visioconférence.

Les membres sont rémunérés sur une base forfaitaire par affaire au titre de laquelle ils sont affectés, plus les dépenses afférentes.

Les Règles du Tribunal disciplinaire de World Athletics contiennent de plus amples renseignements sur le Tribunal disciplinaire ([tome D : D5.1 Règles du Tribunal disciplinaire](#)).

Vérification d'éligibilité

La nomination d'une personne au poste de membre du Tribunal disciplinaire est soumise à la condition de son Éligibilité (tel que défini dans les Statuts de World Athletics). Elle doit également satisfaire à un Examen d'intégrité réalisé par le Panel de vérification conformément aux Règles de vérification d'éligibilité de World Athletics. ([tome B : B3.2 Règles de vérification d'éligibilité](#)).

Aucun membre du Tribunal disciplinaire ne peut, pendant son mandat, exercer un autre rôle, une autre fonction ni occuper un autre poste au sein de World Athletics, d'une Association continentale ou d'une Fédération membre, ni agir en qualité de conseiller de World Athletics, d'une Association continentale ou d'une Fédération membre.

Comment postuler

Les dossiers de candidatures, qui doivent comprendre les éléments mentionnés ci-dessous, sont à envoyer à l'adresse électronique suivante : panel-candidates@worldathletics.org :

- Un **curriculum vitae** complet ;
- Les **coordonnées confidentielles**, y compris l'adresse, les numéros de téléphone (y compris mobile) et l'adresse électronique confidentielle ;
- Les coordonnées complètes de trois **personnes de référence**. Veuillez noter que les personnes de référence ne seront contactées qu'après consultation préalable avec vous. Il incombe au candidat de s'assurer que les personnes de référence sont disposées à fournir les informations requises lorsqu'elles seront contactées par un membre de l'équipe de sélection.

La date de clôture des candidatures est fixée au mercredi 11 janvier 2023, à 23 h 59, heure d'Europe centrale.

World Athletics est un employeur soucieux de l'égalité des chances et accepte les candidatures d'un large éventail de candidats, quels que soient leur âge, leur sexe, leur appartenance ethnique, leur orientation sexuelle, leur religion ou leur handicap.